

## Les trajectoires des LDG ou comment officialiser la discrimination à l'âge

L'automne est l'époque où les agents commencent à être fébriles, non pas en raison de la baisse de température, juste parce que c'est (quand il n'y a pas de retard) la période où se traitent les différents avancements.

Depuis l'avancement au titre du 1<sup>er</sup> janvier 2021, nous sommes soumis aux LDG (Lignes Directrices de Gestion) et non plus au travail paritaire qui pouvait se faire en CAP.

Dès l'annonce des travaux, la **CGT** a dénoncé l'aspect discrétionnaire et l'effet de cour qu'instaure ces LDG.

Et comme ce n'est pas suffisant, nous avons également vu apparaître des tableaux de trajectoires :

- ❖ Trajectoires courtes
- ❖ Trajectoires médianes
- ❖ Trajectoires longues

Avec pour chacune un taux d'avancement minimum ou maximum selon la trajectoire.

Il s'agit bien d'une discrimination à l'âge.

Si pour le genre, l'Administration a été obligée de faire apparaître la même proportion d'avancement ou de représentation dans les instances qu'il existe dans les corps, pourquoi n'existe-t-il pas cette même contrainte pour la durée de grade ou corps ?

L'Administration est tout à fait en capacité de donner des taux en proportion de la réalité de chaque corps et grade. Mais a-t-elle vraiment envie ?

La nouvelle manière de gérer les agents est de donner un avancement que lorsqu'il atteint les objectifs imposés (réalisables ou non).

Le nombre d'années que cet agent pourra continuer à exercer dans son nouveau grade ou corps est la notion indispensable.

Il ne faut surtout pas leur parler de ce que l'agent a fait tout au long de sa carrière, de cette génération sacrifiée qui lorsqu'elle est entrée dans le Ministère a entendu, que son tour viendra lorsque les plus anciens auront avancé, et maintenant qui s'entend dire qu'elle a « loupé le coche » comme si l'avancement était de son unique fait.

Tout comme la situation genrée était indispensable afin de rétablir un équilibre entre femmes et hommes, la notion de l'ancienneté est indispensable pour éviter cette discrimination liée à l'âge.

Non ! les agents ne sont pas bon à être mis au rebus dès lors où ils accumulent plus de 20 à 30 années d'expériences dans notre Ministère !

**Qu'au Ministère des Armées, les trajectoires se calent à la réalité de la population composant le grade.**

Montreuil, le 14 décembre 2021